



**PRÉFECTURE
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**Avenant n°2 à la convention du 3 juillet 2013
relatif au changement de tiers de télétransmission**

conclu

Entre l'État, représenté par Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE,
Préfet de la Région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique

Et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, représenté
par
M. Philip SQUELARD, président.

VU la convention du 3 juillet 2013 et son avenant n°1 du 3 juillet 2013 par lesquels le
Centre de gestion de Loire-Atlantique adhère au dispositif de télétransmission des actes
soumis au contrôle de légalité étendu aux actes budgétaires, à compter du 3 juillet 2013,

VU la délibération n°2025-047 du 13 novembre 2025 par laquelle le conseil
d'administration du Centre de gestion de Loire-Atlantique autorise le président à signer le
présent avenant n°2,

VU la demande du Centre de gestion de Loire-Atlantique qui souhaite changer son tiers de
télétransmission actuel pour la société OMNIKLES du groupe OODrive –OKHub,

la convention susvisée et son avenant n°1 sont modifiés comme ci-après :

ARTICLE 1 - DISPOSITIF UTILISÉ

L'article 2.1 « Référence du dispositif homologué » de la convention du 3 juillet 2013 est
modifié comme suit :

A compter du xxx, le dispositif de télétransmission homologué sera la société OMNIREES du groupe OODRIVE, 26 rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS.

ARTICLE 2 – L'article 3.2.2- « Support mutuel de communication » est modifié comme suit :

Les messages électroniques pourront être adressés à :

- pour la préfecture : pref-teletransmission@loire-atlantique.gouv.fr
- pour la collectivité : secretariatgeneral@cdg44.fr

Le reste de l'article est sans changement.

ARTICLE 3 – Les autres articles de la convention susvisée demeurent inchangés.

Nantes, le
Etabli en deux exemplaires originaux

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la citoyenneté
et de la légalité

Le Président
du Centre de gestion de Loire-Atlantique

Guillaume FROUIN

Philip SQUELARD